



Signataires : Pascal Uehlinger, Murat-Julian Alder, Natacha Buffet-Desfayes, Fabienne Monbaron, Geoffray Sirolli, Alexis Barbey, Jean-Pierre Pasquier

Date de dépôt : 8 novembre 2024

Proposition de motion

Déposons et récupérons nos plaques d'immatriculation dans nos offices postaux

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le contact privilégié des administrés avec les offices postaux de leur quartier ou de leur village ;
- le rôle social avéré des offices postaux auprès de la population ;
- la nouvelle vague de fermetures d'offices postaux récemment annoncée par la Poste suisse ;
- l'importance accrue de lutter contre l'affaiblissement du réseau postal ;
- l'intérêt, pour le canton, d'externaliser des prestations administratives, par exemple certaines tâches en lien avec l'office cantonal des véhicules (OCV) ;
- l'exemple du succès avéré de cette délégation de compétences dans les cantons de Vaud et du Valais, qui pratiquent le dépôt et la récupération des plaques d'immatriculation des véhicules dans les offices postaux ;
- que l'OCV gère près de 400 000 dossiers par année et un parc de plus de 317 000 véhicules ;
- qu'une large partie de ses transactions concerne le dépôt et/ou la reprise des plaques d'immatriculation ;
- que les horaires d'ouverture de l'OCV sont difficilement compatibles avec les horaires de travail usuels,

invite le Conseil d'Etat

à mettre en place, en collaboration entre l'OCV et les services de la Poste, la possibilité pour les habitants de déposer et récupérer leurs plaques d'immatriculation dans tous les offices postaux du canton.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Rappel

Depuis plusieurs années, la Poste suisse procède à une restructuration de son réseau postal. Cette démarche se traduit par la fermeture successive de plusieurs dizaines d'offices postaux sur tout le territoire de la Confédération.

La justification de ces suppressions est toujours la même – changement des habitudes des consommateurs, baisse du volume des lettres, rentabilisation du réseau – en omettant toujours de prendre en compte le rôle de proximité de ces offices.

Le Grand Conseil s'en est ému à plusieurs reprises, notamment par le biais des motions 2805 (« Non au démantèlement de l'infrastructure postale ») et 2853 (« pour un service public plus proche de la population à travers les structures postales existantes sur le canton de Genève »).

Contexte

Le 29 octobre 2024, la Poste a indiqué la fermeture de 170 offices supplémentaires, dont une septantaine en Suisse romande. Genève en comptera 5 : Aéroport, Malagnou, Cornavin, Meyrin-Village et même l'historique poste de Saint-Jean, bastion de la lutte des habitants du quartier pour le maintien de cet office.

Le 17 mars 2022, le groupe PLR a déposé la motion 2836 (à l'intitulé similaire au présent texte), motion qu'il a retirée quelques mois plus tard, pour éviter de surcharger un ordre du jour déjà dense.

Après la récente information de la Poste, le PLR a décidé de réactualiser sa motion, afin d'aller de l'avant, concrètement et rapidement, dans le sens d'une délégation du dépôt et/ou du retrait des plaques d'immatriculation des véhicules via les offices postaux.

Proposition

L'OCV gère un parc de véhicules conséquent : près de 317 000 voitures, 2-roues motorisés, bateaux, camions, etc., ainsi que près de 400 000 dossiers par année. Sur ce nombre, on estime qu'une large proportion concerne les dépôts – respectivement les retraits – des plaques d'immatriculation.

Les horaires d'ouverture de l'OCV (soit de 7h30 à 16h, du lundi au vendredi) sont difficilement compatibles avec les horaires de travail usuels. La localisation de l'OCV et les difficultés récurrentes de circulation liées au

volume du trafic posent également problème pour nombre de citoyens domiciliés sur la rive droite, dans la région Rhône-Arve ou dans les communes rurales de la rive gauche.

La plupart de ces communes hébergent un office postal, soit directement sur leur territoire, soit à proximité immédiate. Offrir la possibilité à leurs habitants de déposer/retirer leurs plaques d'immatriculation dans ces offices permettrait donc un gain de temps significatif et une amélioration des prestations/de l'image des services publics. Au moment où une nouvelle vague de fermetures d'offices est annoncée par la Poste, cette prestation permettrait en outre de renforcer leur attractivité et leur volume d'affaires.

Cette démarche générerait un autre bénéfice collatéral, en démontrant à la population que le canton se soucie de la qualité de ses prestations et qu'il est en recherche permanente de solutions pour faciliter le quotidien des administrés.

Les cantons de Vaud et du Valais ont mis en place ce dispositif depuis plusieurs années. Pour un émoulement identique à celui payé sur le site de leur office cantonal des véhicules respectif, leurs administrés bénéficient ainsi d'une amélioration de la qualité des prestations assumées par le canton.

A ceux qui argueraient du fait que la superficie de ces deux cantons est largement supérieure au territoire genevois, il convient de préciser que les services des automobiles vaudois et valaisans sont répartis sur plusieurs sites répartis sur le canton. Cela ne les empêche pas pour autant d'offrir à leurs citoyens cette facilité.

Il convient enfin de ne pas négliger l'impact environnemental consistant à éviter la multiplication des trajets pour se rendre à l'OCV. A l'heure où le canton se positionne clairement en matière climatique et de baisse des émissions de gaz à effet de serre, une décentralisation du type proposé par cette motion constituerait une mesure simple, facilement applicable et surtout concrète.

Au vu de ces explications, les auteurs de la présente proposition de motion vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de lui réserver un accueil favorable.